

comment se rendre à l'école en toute sécurité?

Des changements aux abords des écoles publiques F Dolto et U Le Verrier...

La circulation et le stationnement aux abords des écoles que fréquentent vos enfants ont fait l'objet d'aménagements destinés à faciliter l'usage des lieux pour tous : piétons, automobilistes et conducteurs des cars scolaires.

Poursuivant la démarche déjà engagée, la Ville et Nantes Métropole prennent de nouvelles dispositions : aménagement d'une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/heure) et mise en place d'un sens unique de circulation sur le parking avec une entrée et une sortie identifiées.

Le stationnement d'une partie du parking sera soumis à la réglementation d'une zone bleue (disque obligatoire et durée maximum d'occupation limitée à 1 heure et demie).

Le plan au dos rappelle en outre que des stationnements existent à proximité des écoles.

À chacun désormais de faire un bon usage des lieux pour que les entrées et sorties de classes soient placées sous le signe du respect des règles du code de la route et du bien vivre ensemble.

Bonne rentrée à tous !



Où se garer à F. Dolto et U. Le Verrier ?

Ce à quoi je dois faire attention...

"Priorité aux piétons, aux personnes accompagnées de jeunes enfants, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite. "

à mobilité réduite..." "Je na

"Je ne me gare pas sur les trottoirs ni sur les passages piéton"*



"Je ne me stationne pas au milieu de la rue pour déposer ou reprendre mon enfant."

"J'accompagne mon enfant à pied et contacte la Ville si avec d'autres parents nous envisageons de mettre en place un pédibus"

* Le stationnement d'un véhicule sur une voie réservée aux cars scolaires ou sur un trottoir est désormais sanctionné par une contravention d'un montant de 135 € !